

PROCESSUS DE TURIN 2022-2024: LIGNES DIRECTRICES

**Analyse des politiques
d'apprentissage tout au long de
la vie**

Méthodologie de mise en œuvre

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
<hr/>	
1. INTRODUCTION	3
<hr/>	
2. À PROPOS DE CE DOCUMENT	4
<hr/>	
3. LE PROCESSUS D'EXAMEN ET SA MISE EN ŒUVRE	5
3.1 Phases de l'examen	5
3.2 Processus de préparation du rapport d'examen	10
3.3 Rôle des parties prenantes et des experts	11
3.4 Calendrier type de la mise en œuvre de l'examen	13
<hr/>	
4. STRUCTURE DU RAPPORT D'EXAMEN DES POLITIQUES	14

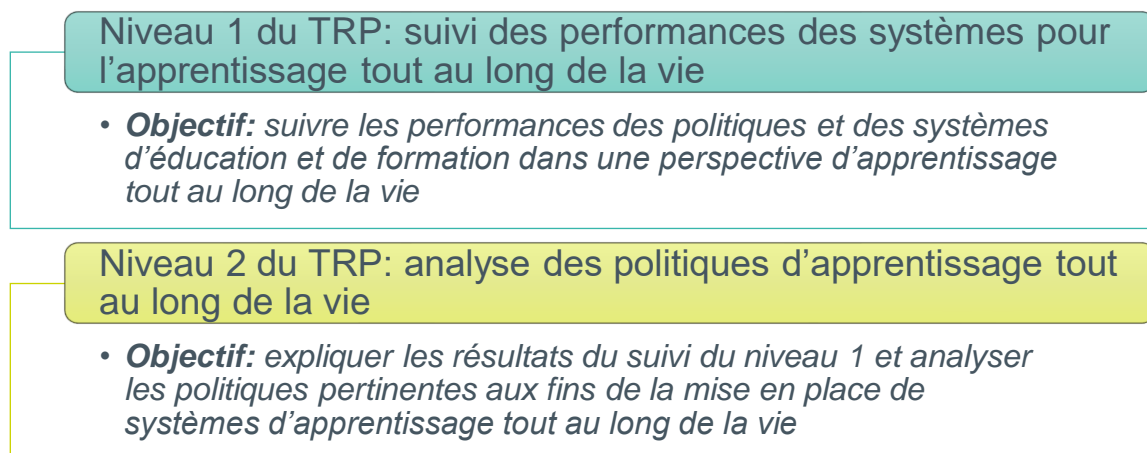
1. Introduction

En 2022, la Fondation européenne pour la formation (ETF) a lancé le sixième cycle de son processus de Turin, un suivi et évaluation bisannuel de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) dans les pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est (y compris la Turquie), d'Asie centrale et de la région de la Méditerranée du Sud et de l'Est. Le processus de Turin (TRP) se concentre sur la description et l'analyse de l'évolution des pays, sur les défis à relever dans le domaine du développement du capital humain et sur la manière dont les pays mobilisent leurs systèmes d'EFP pour relever ces défis¹.

Dans ce sixième cycle, le processus de Turin est axé sur deux aspects: les performances des systèmes d'éducation et de formation en ce qui concerne la création de possibilités d'apprentissage tout au long de la vie solides et équitables, d'une part; et, d'autre part, l'analyse des politiques susceptibles d'influencer ces performances en vue de recommander des améliorations et de faciliter l'apprentissage par les pairs. Les termes généraux (formulations) décrivant ces deux aspects sont le **suivi des performances des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie** et l'analyse des **politiques d'apprentissage tout au long de la vie**.

L'architecture du processus de Turin est alignée sur ces deux axes et comporte deux niveaux, comme le montre la figure 1:

Figure 1. Architecture-cadre du processus de Turin



Le premier niveau opérationnel (niveau 1 du TRP) comprend un ensemble d'indicateurs soigneusement encadrés (indicateurs de performance du système), choisis pour leur dimension explicative en tant qu'indicateurs de substitution des performances du système dans un certain nombre de domaines et qui, pour des raisons spécifiques, ont trait à l'apprentissage tout au long de la vie: on notera, par exemple, l'accès, la qualité et la pertinence, la numérisation, la disponibilité de ressources humaines et financières, etc.

Le second niveau opérationnel (niveau 2 du TRP), qui fait l'objet du présent document, porte sur un certain nombre de domaines politiques aptes à contribuer à l'interprétation des résultats du suivi et à la détermination des moyens permettant d'améliorer les performances du système dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, en particulier dans les domaines relevant du niveau 1 du TRP.

Le niveau 2 facilite l'examen des mesures prises par les pays pour influencer sur les performances de leurs politiques et systèmes et améliorer ces performances, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Cela signifie qu'il faut documenter et interpréter l'efficacité des politiques et des dispositifs systémiques dans les pays, dans le contexte a) de la demande de possibilités d'apprentissage et b) des

¹ Voir également le «Processus de Turin 2022-24: vers un apprentissage tout au long de la vie – Projet pour discussion avec les parties prenantes» à l'adresse suivante: https://www.etf.europa.eu/sites/default/files/2022-07/New%20Torino%20Process%202022-24%20framework_FR_0.pdf

évolutions socio-économiques et démographiques pertinentes susceptibles d'influencer cette demande. L'objectif est de recenser les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires et de fournir des conseils pratiques sur la manière de faire progresser la transition de l'éducation et de la formation dans les pays participants vers des systèmes réactifs d'apprentissage tout au long de la vie qui répondent aux besoins de tous les apprenants, quels que soient leur âge et leur situation.

2. À propos de ce document

Le présent document succinct, fait partie des outils du Processus de Turin. Il présente plus en détail la méthode qui sera utilisée pour procéder aux examens par pays, constitutifs du processus de Turin², dans le but d'aider les pays partenaires de l'ETF à prendre une décision en connaissance de cause quant à leur participation à un tel examen et, s'ils décident d'y prendre part, à comprendre ce qu'implique une telle participation en matière de préparation, d'engagement et de temps à y consacrer.

À l'issue de cette section introductive, le présent document entend fournir un aperçu des étapes du processus d'examen, se pencher sur le rôle que jouent les experts et les parties prenantes nationales dans ce processus et sur la mesure dans laquelle ils y participent, ainsi que la présentation d'une première structure des rapports d'examen.

Les examens des politiques prévus par le processus de Turin – et, en particulier, le présent document – reposent sur une interprétation spécifique du terme clé «apprentissage tout au long de la vie»: en effet, l'apprentissage tout au long de la vie peut désigner des questions, domaines d'éducation et de formation et contextes d'apprentissage très divers (par exemple, l'apprentissage formel, de l'éducation et l'accueil de la petite enfance jusqu'à l'enseignement supérieur, ainsi que l'éducation et la formation des adultes dans des contextes formels, non formels et informels). Si elle n'est pas délimitée dans une certaine mesure, cette notion risque de devenir trop vaste pour pouvoir servir, d'un point de vue pragmatique, les finalités d'un examen de politiques.

Par conséquent, pour des raisons opérationnelles et stratégiques, et conformément au mandat de l'ETF, le processus de Turin réduit le concept d'apprentissage tout au long de la vie de deux manières. Tout d'abord, il place les personnes, leurs besoins et leurs contextes d'apprentissage au centre de l'attention. Le processus est axé sur les politiques qui ouvrent l'éducation et la formation en créant et/ou en intégrant de nouvelles filières d'apprentissage tout au long de la vie, qui tiennent compte des besoins d'apprentissage, de la situation et des attentes d'une diversité et d'un nombre toujours plus important d'apprenants. En ce sens, l'apprentissage tout au long de la vie désigne toutes les activités d'apprentissage menées par un individu tout au long de sa vie dans le but d'améliorer ses savoirs, savoirs faire et savoirs être, pour toute raison importante pour lui ou dans le contexte socio-économique dans lequel il évolue.

Selon cette conception, l'apprentissage tout au long de la vie est présenté comme une priorité politique flexible, hautement adaptable et de grande portée qui peut être mobilisée en tant que discours et ligne d'action pour répondre à un certain nombre de défis, en particulier des défis qui peuvent être reliés à la faiblesse ou à l'inadéquation des compétences de diverses populations, ainsi qu'à l'évolution de la demande de compétences dans leur environnement.

La manière dont l'apprentissage tout au long de la vie peut être mobilisé en priorité est le deuxième point de restriction de ce concept dans le cadre du processus de Turin. Plus précisément, le processus de Turin permet de vérifier dans quelle mesure l'enseignement et la formation professionnels (EFP) peuvent contribuer à la mise en place et au fonctionnement durable de systèmes d'apprentissage tout au long de la vie qui répondent aux besoins des apprenants, quels que soient le sexe, l'origine ou l'âge de ceux-ci. La dépendance de ces systèmes à l'égard de l'EFP est donc considérée comme une

² Aux fins du présent document, les termes «examen par pays», «examen des politiques», «examen relevant du processus de Turin» et «réexamen des politiques d'apprentissage tout au long de la vie» sont utilisés de manière interchangeable.

condition préalable importante pour que les pays s'efforcent de bâtir des économies et des sociétés plus vertes, plus diversifiées, innovantes et inclusives.

L'utilisation de l'EFPI comme point de contact signifie que la perspective thématique³ du processus de Turin en ce qui concerne l'apprentissage tout au long de la vie englobe l'EFPI initial et continu (EFPI et EFPC), les possibilités d'apprentissage et les expériences des jeunes et des adultes auxquelles l'EFPI pourrait ou devrait contribuer, ainsi que les contextes (formels, non formels et informels) dans lesquels cet apprentissage a lieu. Dans la tradition des précédents cycles du processus de Turin, cela inclut également le contexte systémique plus large dans lequel ces éléments et domaines interagissent⁴.

3. Le processus d'analyse et sa mise en œuvre

L'ETF définit les processus d'évaluation (et d'examen) comme étant «l'analyse des résultats et de l'incidence d'un certain "phénomène de développement du capital humain", qui comprend des appréciations, fondées sur des données factuelles, de la situation actuelle/des questions spécifiques analysées, dans le but de fournir un retour d'information et des conseils stratégiques destinés à faciliter la modification et l'amélioration du système conformément à des approches méthodologiques solides, expérimentées, reproductibles et cohérentes» (définition de l'ETF, juillet 2022).

Dans la présente section seront présentés les éléments fondamentaux et les étapes de la mise en œuvre de la méthode sous-tendant les examens des politiques constitutifs du processus de Turin conformément à la définition susmentionnée. La méthode d'examen décrite dans le présent document peut également être adaptée en fonction des contraintes et/ou possibilités nées des différents contextes nationaux et politiques, étant entendu que les examens doivent rester participatifs, veiller à inclure toutes les parties prenantes et, en outre, se fonder sur des données factuelles.

3.1 Phases de l'analyse

Indépendamment des adaptations éventuelles des modalités de mise en œuvre auxquelles auront procédé les pays, chaque exercice d'analyse se compose de quatre phases, qui font suite à la manifestation formelle d'intérêt: **la phase préparatoire, la phase de recherche documentaire, la phase de terrain et la phase de préparation et de finalisation du rapport.**

Les principaux éléments méthodologiques de chaque phase sont présentés dans le tableau ci-dessous et décrits plus en détail dans les sections suivantes.

- **Phase préparatoire:** manifestation formelle d'intérêt de la part du pays et détermination des problèmes, des priorités et des parties prenantes réalisée conjointement par le pays partenaire et l'ETF.
- **Phase de recherche documentaire:** examen des données et documents primaires et secondaires fournis par le pays ou par d'autres organisations (dont l'ETF).
- **Phase de terrain:** au cours d'une mission, cartographie des principaux informateurs, réalisation d'entretiens et création de groupes de réflexion et de groupes de discussion. Présentation des conclusions préliminaires à la fin de la mission.
- **Processus de préparation du rapport:** rédaction du rapport, assurance qualité, validation et diffusion.

³ Les champs thématiques possibles des examens des politiques constitutifs du processus de Turin ne relèvent pas du présent document, mais sont présentés dans un autre document du paquet «Processus de Turin», disponible à l'adresse suivante: [Torino Process reviews of policies for lifelong learning_EN.pdf \(europa.eu\)](#)

⁴ Par souci de concision, cette complexité thématique et politique sera désignée dans le présent document alternativement par les termes «systèmes d'apprentissage tout au long de la vie» et «systèmes de développement des compétences».

3.1.1 Phase préparatoire

L'objectif principal de cette première phase est la formalisation de l'activité d'examen dans un pays au moyen d'une manifestation formelle d'intérêt et de l'acceptation de celle-ci par l'ETF, qui sera suivie de la préparation et de la planification détaillée des étapes suivantes de l'examen par pays. Une fois qu'une manifestation formelle d'intérêt a été reçue de la part du pays, la préparation consistera à sélectionner des (groupes de) questions par domaine politique, sur la base desquelles les activités plus spécifiques pourront être personnalisées et planifiées plus en détail. Les étapes suivantes sont prévues:

- **Manifestation formelle d'intérêt de la part du pays** pour mettre en œuvre l'examen de la politique d'apprentissage tout au long de la vie (échange de courriers avec l'ETF).
- **Désignation d'un coordinateur de l'examen des politiques** (il peut également s'agir du coordinateur national du processus de Turin).
- **Détermination des (groupes de) thèmes devant faire l'objet de l'examen.**
- **Sélection des parties prenantes pertinentes pour l'examen.** Ces parties prenantes pourraient notamment être, à titre indicatif (il conviendra d'adapter la liste à chaque pays en fonction des thèmes politiques sélectionnés): les ministères chargés de l'éducation (et les agences nationales dotées d'un mandat dans le domaine de l'éducation et de la formation), du travail et du développement économique, les autres ministères sectoriels, les chambres de commerce, les syndicats, les organisations de la société civile, les collectivités régionales, les associations d'entrepreneurs et de petites et moyennes entreprises (PME), les prestataires de formation privés, etc.
- **Détermination des membres du groupe de référence national** dans le pays et de **l'équipe d'examen de l'ETF** qui superviseront l'examen (pour plus d'informations, voir chapitre 2.2 ci-dessous, «Rôle des parties prenantes et des experts»).
- **Prise de connaissance des documents à examiner** et meilleure compréhension du contexte national à l'aune des objectifs de l'examen.
- **Préparation d'un questionnaire** destiné à recueillir les informations essentielles pertinentes sur les domaines politiques sélectionnés pour les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie.
- **Préparation d'un plan d'intervention**, y compris le calendrier de mise en œuvre, en étroite collaboration avec le coordinateur national d'examen.

La cartographie des parties prenantes constitue une tâche essentielle de cette phase du processus d'examen. Une fois les domaines thématiques de l'examen choisis et l'équipe d'examen de l'ETF et le groupe de référence national constitués, l'étape essentielle suivante consiste à recenser les parties prenantes. Cette préparation est effectuée en prenant pour base les thèmes et domaines politiques spécifiques sélectionnés pour l'examen par pays et devrait aboutir à la constitution d'une liste exhaustive des institutions pertinentes, des partenaires sociaux et des autres organisations de la société civile associés à la conception des documents politiques et stratégiques relatifs à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que des praticiens qui participent à la mise en œuvre des mesures d'apprentissage tout au long de la vie.

La carte des parties prenantes recense les acteurs du monde de l'apprentissage tout au long de la vie qui sont concernés par l'examen et propose plusieurs méthodes, à titre indicatif, permettant de les y associer. Pour tous les types de parties prenantes recensés, il conviendra d'indiquer explicitement, en phase préparatoire, la manière dont la partie prenante sera associée à l'examen (au moyen d'entretiens individuels, dans des discussions en groupe ou dans des échanges au sein de groupes de réflexion).

La carte des parties prenantes évoluera en fonction de la situation nationale et des domaines thématiques sélectionnés qui devront être abordés lors de l'examen. De manière générale, figureront sur cette carte l'ensemble des ministères et institutions publiques pertinents œuvrant dans chacun des domaines thématiques retenus, ainsi que leurs fonctions et responsabilités concrètes. Y figureront également les principales institutions (publiques ou privées) spécialistes de l'apprentissage tout au long de la vie, voire des experts et/ou des chercheurs dont le point de vue peut être important lors du recueil d'informations au cours de la phase de terrain, ainsi que des représentants du secteur privé (d'où émane

la demande en apprentissage tout au long de la vie), des partenaires sociaux et de la société civile, et des groupes représentant les apprenants et les enseignants. Il est également possible d'y ajouter les organisations ou les donateurs internationaux qui s'impliquent très activement dans l'apprentissage tout au long de la vie par la mise en œuvre de programmes qui leur sont propres.

3.1.2 Phase de recherche documentaire

Une analyse approfondie des politiques, regroupées par thèmes, mises en œuvre dans les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie a permis d'élaborer un menu général⁵, dans lequel les parties prenantes nationales et l'ETF peuvent choisir des domaines politiques spécifiques.

Ce choix conditionnera également celui, plus spécifique, de l'équipe d'examen et des entités à mobiliser pour le groupe de référence et les autres activités de consultation; il déterminera aussi les questions qui peuvent être posées et les recommandations à formuler.

Le choix des domaines politiques à inclure dans l'examen par pays déterminera en outre dans une large mesure le type de questions pertinentes pour cet examen. Ce questionnaire sera adapté aux besoins et au contexte spécifique du pays concerné.

Au cours de la phase de recherche documentaire, l'équipe d'examen de l'ETF rassemblera et analysera également tous les documents pertinents disponibles ayant trait aux domaines politiques sélectionnés, en amont de la première mission. Ces informations écrites disponibles seront rassemblées en étroite collaboration avec l'équipe nationale. Les résultats de cette phase pourraient en outre donner lieu à une mise à jour de la carte des parties prenantes préparées lors de la phase précédente de l'examen.

3.1.3 Phase de terrain

Les missions de terrain s'appuieront sur les éléments préliminaires mis à jour lors de la recherche documentaire. Ces missions de terrain poursuivent un double objectif:

- **recueillir des informations supplémentaires** qui aideraient à valider ou à modifier les conclusions tirées de la phase documentaire en ce qui concerne les domaines politiques pertinents pour les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie;
- fournir **l'occasion de consulter directement les parties prenantes**, en facilitant les discussions et la réflexion sur les conclusions avec les décideurs et les institutions participantes et en suggérant des mesures supplémentaires dans les domaines politiques sélectionnés.

La première mission de terrain sera essentiellement axée sur la collecte de données et d'informations auprès des principales parties prenantes, tandis qu'une seconde visite de terrain est prévue une fois que le rapport aura été rédigé et validé en vue de sa diffusion. Une séance de compte rendu approfondi est déjà prévue à la fin de la première mission de terrain, destinée à fournir un retour d'information sur les conclusions tirées et de veiller à ce que l'orientation donnée à l'examen soit validée.

La phase de terrain se compose des phases suivantes:

- préparation de la phase de terrain;
- exécution de la mission de terrain;
- présentation des conclusions.

⁵ Voir *Torino Process Reviews of Policies for LLL: Scope and key thematic areas, samples of guiding questions and selected good EU practices* [Les examens des politiques d'apprentissage tout au long de la vie constitutifs du processus de Turin: portée et domaines thématiques clés, exemples de questions à poser pour orienter les échanges, et quelques bonnes pratiques relevées dans l'Union européenne] à l'adresse suivante: [Torino Process reviews of policies for lifelong learning_EN.pdf \(europa.eu\)](https://european-council.europa.eu/media/en/press-communications/infographic/interim-report-torino-process-reviews-of-policies-for-lifelong-learning-EN.pdf)

Préparation de la phase de terrain

Afin de préparer efficacement les missions de terrain, les étapes de planification et de préparation suivantes sont proposées:

Tâche	Description	Résultats escomptés
Préparation de la phase de terrain	<ul style="list-style-type: none">- Sélection des contreparties pour la visite de terrain;- Préparation de formats pertinents pour la collecte des données;- Identification de toutes les personnes clés interrogées (nom et coordonnées);- Programmation des entretiens, des groupes de réflexion et des visites de terrain;- Élaboration/révision des questionnaires d'entretiens;- Consultation de l'agent de liaison national de l'ETF concerné;	<ul style="list-style-type: none">- Programme détaillé de la visite de terrain;- Trame de fond des entretiens et (le cas échéant) des échanges au sein des groupes de réflexion.

Contreparties pour la visite de terrain: la première étape de la préparation consiste à s'entendre sur la portée (géographique) de la mission de terrain. Souvent, bon nombre de parties prenantes pertinentes sont basées en dehors de la capitale, et il n'est pas toujours possible de se rendre partout. Les sites doivent donc être sélectionnés en fonction de critères assurant la meilleure couverture et les meilleures sources d'informations pour l'examen. Les critères généraux proposés pour la sélection sont les suivants:

- une couverture équilibrée des régions;
- une couverture équilibrée des groupes cibles pour certains domaines politiques particuliers, tels que:
 - o les jeunes, les femmes, le milieu rural/urbain, les chômeurs de longue durée, les PME, etc.;
 - o différents types de secteurs économiques;
 - o les groupes bénéficiaires (groupes minoritaires, personnes handicapées, etc.);
- inclusion de différents types d'organisations (publiques, privées, sans but lucratif);
- considérations pratiques: faisabilité de la visite, en fonction de la disponibilité des interlocuteurs et/ou du temps et des ressources nécessaires au déplacement.

Sélection des outils méthodologiques: en principe, la phase de terrain sera essentiellement fondée sur des entretiens individuels ou des entretiens de groupe, qui constitueront la principale méthode de collecte de données. Selon l'intérêt et les parties prenantes, les entretiens pourront être réalisés avec des individus ou avec de petits groupes de répondants. Par ailleurs, l'organisation de groupes de réflexion peut être considérée comme un outil approprié pour recueillir des informations pertinentes de manière interactive. Les échanges au sein d'un groupe de réflexion sont particulièrement indiqués lorsque i) l'objectif est de faire naître des idées ou de résoudre des problèmes (par exemple, en établissant un lien de causalité) plutôt que de recueillir des informations spécifiques et précises, ou ii) plusieurs personnes participent à une même activité et leurs points de vue respectifs peuvent se compléter.

Identification de toutes les personnes clés interrogées: les interlocuteurs seraient sélectionnés au regard de leurs fonctions et de leur expérience en lien avec l'examen des politiques d'apprentissage tout au long de la vie et avec les domaines politiques s'y rapportant. Compte tenu du caractère national de l'apprentissage tout au long de la vie, il sera nécessaire de veiller à ce que l'examen vise des localités représentatives dans l'ensemble du pays. Une fois que les personnes à associer ont été sélectionnées et validées par le groupe de référence national et le coordinateur national, leur nom et leurs coordonnées doivent être relevés de manière à pouvoir planifier les entretiens/visites de terrain. Le calendrier de la mission sera élaboré principalement par l'expert national de l'ETF, en concertation étroite avec l'agent de liaison national de l'ETF et le coordinateur national.

Une liste des thèmes, voire des questions à aborder, devrait être préparée en amont des entretiens, afin d'orienter ces derniers ainsi que les échanges au sein des groupes de réflexion et de consacrer les échanges aux domaines dans lesquels le répondant peut apporter une contribution la plus pertinente possible, ou dans lesquels la recherche documentaire n'a pas permis de recueillir suffisamment d'informations. Parallèlement, il importe de tenir compte du fait que les entretiens sont semi-directifs et qu'il est probable que de nouveaux thèmes ou questions émergent au cours de la conversation.

Le tableau ci-dessous présente un échantillon des types d'outils de collecte de données auxquels il est bon d'avoir recours lors d'une mission de terrain. Ces questionnaires doivent être établis au cours de la phase documentaire, puis affinés lors des activités de préparation de la phase de terrain. Ils seront basés sur les domaines politiques sélectionnés.

Consultation des agents de liaison nationaux de l'ETF concernés. Afin de faciliter l'organisation générale de la mission de terrain et d'aider l'expert national de l'ETF à arrêter le calendrier de la première mission de terrain, les agents de liaison nationaux de l'ETF (Responsables pays ETF) apporteront une aide précieuse à l'équipe d'experts. Ils seront également invités à participer aux visites de terrain s'ils le souhaitent, à prendre part aux discussions concernant les conclusions et à faire part de leurs observations sur le rapport.

Exécution de la mission de terrain

Au début de la mission, l'équipe d'examen de l'ETF organisera une séance d'information introductive avec le groupe de référence national présidé par le coordinateur national: ainsi, les parties prenantes nationales pertinentes seront pleinement conscientes de la portée de la mission et pourront également faciliter les prises de contact supplémentaires éventuellement nécessaires.

Au cours de la mission, l'équipe d'examen de l'ETF organise des visites dans les institutions et les organisations du pays qui ont été recensées, et participe aux entretiens et aux échanges au sein des groupes de réflexion conformément au calendrier convenu.

Pour chaque réunion et/ou discussion en groupe de réflexion prévue, il est nécessaire de consigner dans un document les réponses apportées aux questions posées ainsi que la liste des participants (pour les groupes de réflexion). Les entretiens devraient être menés sur la base d'une liste de questions préparée à l'avance.

Comme indiqué ci-dessus, les groupes de réflexion constituent une autre méthode importante de collecte de données, qui sera utilisée dans le cadre des examens par pays. Il s'agit d'une méthode de recherche qualitative qui permet de dégager des informations approfondies susceptibles de compléter les conclusions tirées des enquêtes. Le groupe de réflexion constitue un outil de recueil d'informations qualitatives et approfondies plus économique que l'entretien individuel. Les principes suivants sont proposés:

- Les groupes de réflexion pourraient être constitués de quatre à dix personnes qui possèdent des connaissances ou une expérience du sujet pertinent pour le domaine spécifique de la politique d'apprentissage tout au long de la vie. Il s'agit de la taille optimale pour favoriser les échanges et permettre au facilitateur de maintenir l'attention du groupe.
- Un groupe de réflexion optimal se voit poser environ cinq questions: lors de la phase préparatoire, l'équipe d'examen aura dressé une liste de questions, puis donné la priorité aux plus importantes d'entre elles.
- L'équipe d'examen de l'ETF qui facilite les échanges au sein du groupe de réflexion se compose au minimum de deux personnes: un modérateur et une autre personne chargée de prendre des notes et d'établir le procès-verbal.
- Le modérateur devrait guider les participants à l'aide d'une série de questions ouvertes. Les informations recueillies doivent fournir des éléments probants importants afin d'appuyer la recherche/l'analyse dans le domaine pertinent de la politique d'apprentissage tout au long de la vie.

Comme indiqué ci-dessus, les visites de terrain seront réalisées par l'équipe d'examen de l'ETF. En phase préparatoire, le calendrier sera distribué aux membres de l'équipe, et il incombera toujours à une personne désignée de prendre des notes sous une forme structurée. Les résultats des entretiens et des

échanges au sein des groupes de réflexion seront examinés en interne par l'équipe, pendant la mission ou à une fréquence régulière, afin de consolider et de s'entendre progressivement sur les conclusions initiales qui déboucheront sur la présentation prévue à l'issue de la première mission de terrain. Ces séances de travail de l'équipe sont extrêmement importantes pour s'assurer que les résultats des différentes visites ont été bien compris.

Analyse et présentation des principales conclusions de la première mission

Toutes les contributions recueillies en phase documentaire et au cours de la mission seront systématiquement analysées sur la base du questionnaire et des aspects spécifiques sélectionnés et convenus au début de l'examen. Tout au long du processus de collecte de données, l'équipe d'examen devrait veiller à ce que des informations soient recueillies pour toutes les questions pertinentes, afin d'éviter une situation dans laquelle il serait impossible de répondre à une question essentielle. Au cours de la mission, l'équipe d'examen de l'ETF révisera les conclusions et procédera à une appréciation globale en réponse aux questions.

Avant la fin de la mission, l'équipe d'examen de l'ETF préparera une présentation PowerPoint résumant les principales conclusions de la recherche documentaire comme des visites de terrain, et indiquant quels seront les principaux thèmes abordés dans le rapport. Cette présentation PowerPoint sera effectuée, et son contenu examiné, lors d'une réunion avec le groupe de référence national.

L'ETF proposera d'organiser, dans chaque pays, un événement de lancement du processus de Turin auquel participera un groupe élargi de parties prenantes nationales. En fonction des exigences spécifiques de chaque pays, cet événement pourra avoir lieu avant ou pendant la visite de terrain de l'équipe d'examen de l'ETF. Il pourrait être organisé au début de la mission, ou également être utilisé pour présenter les conclusions de la mission à la fin de celle-ci; dans un cas comme dans l'autre, outre le groupe de référence national, un certain nombre d'autres parties prenantes pertinentes seront invitées.

3.2 Processus de préparation du rapport d'analyse

La troisième phase consiste en la rédaction et la validation du rapport d'examen de l'apprentissage tout au long de la vie. Les étapes de cette phase finale sont les suivantes:

1. Préparation du premier projet de rapport par l'équipe d'examen de l'ETF.
2. Processus d'assurance qualité du rapport, interne à l'ETF.
3. Processus de consultation du coordinateur national et du groupe de référence national (procédure écrite et réunions en ligne).
4. Préparation du projet de rapport final, soumission de ce dernier au coordinateur national pour validation, préparation de la publication de l'ETF.
5. Atelier de diffusion.

3.2.1 Préparation du premier projet de rapport

Sur la base des résultats de la mission et de la discussion finale avec le groupe de référence national, l'équipe d'examen de l'ETF préparera le premier projet de rapport. Une proposition de structure des rapports d'examen par pays est proposée au chapitre 3 du présent rapport. Cette structure garantit une certaine souplesse, en permettant d'axer les examens par pays sur différents (groupes de) domaines politiques. Elle devrait faire l'objet de discussions et être convenue au cours de la première mission avec le coordinateur national et le groupe de référence national.

3.2.2 Processus d'assurance qualité interne à l'ETF

Sur la base du premier projet de rapport, l'ETF lancera un processus d'assurance qualité (conformément à la politique qu'elle applique à ses publications), qui inclura un examen en interne du rapport par les

pairs. Les observations formulées par les pairs évaluateurs seront incluses dans le projet de rapport produit par l'équipe d'examen de l'ETF.

3.2.3 Consultation des parties prenantes nationales

Une fois la phase d'assurance qualité achevée, l'ETF soumettra un projet de rapport au coordinateur national à des fins de consultation du groupe de référence national. Les modalités de la consultation portant sur ce premier projet seront déterminées dans chaque cas au niveau national. Si les parties en font la demande, des réunions en ligne seront organisées afin de pouvoir échanger avec l'équipe d'examen de l'ETF. Le coordinateur national devrait faire suivre les observations écrites des parties prenantes nationales à l'équipe d'examen de l'ETF.

3.2.4 Préparation, validation et publication du rapport final

Une fois les observations des parties prenantes nationales reçues, l'équipe d'examen de l'ETF discutera en interne des modalités d'intégration de ces observations, et préparera la version finale du rapport d'examen, qui sera ensuite envoyée au coordinateur national pour validation. Il appartiendra alors à l'ETF de mettre en œuvre les différentes phases destinées à assurer la qualité de publication du rapport (vérification linguistique, mise en page). Les rapports d'examen des différents pays seront publiés sur le site web de l'ETF et diffusés par l'intermédiaire d'autres canaux pertinents.

3.2.5 Diffusion du rapport d'analyse

La phase finale du processus d'examen prévoit un événement de diffusion destiné à présenter le rapport d'examen final à un large public, composé d'acteurs nationaux et internationaux pertinents de l'apprentissage tout au long de la vie. Cet événement sera organisé par l'ETF en coopération avec le pays partenaire, avec l'appui de l'équipe d'examen de l'ETF. Son objectif est double: il vise, d'une part, à communiquer les principales conclusions de l'examen de l'apprentissage tout au long de la vie (possibilités, défis et lacunes) et, d'autre part, à présenter aux principales parties prenantes les recommandations formulées pour combler les lacunes et adopter des mesures supplémentaires, et à en discuter avec celles-ci.

L'ETF assurera une large diffusion du rapport, y compris auprès de l'Union européenne et des autres organisations donatrices présentes dans le pays, afin de recueillir leur soutien en vue des éventuelles actions de suivi.

3.3 Rôle des parties prenantes et des experts

Trois acteurs clés interviennent dans les examens de l'apprentissage tout au long de la vie: le coordinateur national, l'équipe d'examen de l'ETF et le groupe de référence national. De surcroît, en fonction de l'orientation thématique retenue pour l'examen, d'autres parties prenantes pertinentes participeront également aux discussions.

3.3.1 Coordinateur national

Le coordinateur national du processus de Turin est désigné par le pays dès lors que celui-ci a pris la décision de participer au processus. Dans l'idéal, ce coordinateur sera la personne de référence principale pour la mise en œuvre du processus de Turin.

Le coordinateur national sera le point de référence de l'équipe d'examen de l'ETF pour les aspects tels que l'organisation de la mission de terrain, la concertation avec les parties prenantes nationales (et notamment, mais pas uniquement, le groupe de référence national) et les décisions concernant les domaines thématiques sélectionnés, la structure du rapport et l'organisation des événements, entre autres. Le coordinateur national recevra le premier projet de rapport afin de recueillir les observations

des parties prenantes du pays, qu'il transmettra, et recevra également le rapport final afin de veiller à ce qu'il soit validé. Il présidera et facilitera les discussions avec le groupe de référence national.

3.3.2 L'équipe de l'ETF chargée de l'analyse

L'équipe d'examen de l'ETF sera composée d'au moins quatre membres: un expert national et un expert international, recrutés par l'ETF conformément au profil exigé pour les domaines thématiques sélectionnés, un ou plusieurs experts thématiques de haut niveau issus de l'ETF (dont l'un dirigera l'équipe) et l'agent de liaison national de l'ETF.

L'équipe d'examen de l'ETF travaillera en étroite collaboration avec le coordinateur national et le groupe de référence national. Elle sera chargée d'effectuer la recherche documentaire, de mener la mission de terrain, de présenter les principales conclusions à l'issue de la mission et d'élaborer le rapport d'examen dans toutes les différentes phases d'examen.

L'ETF soutiendra les travaux de l'équipe d'examen en organisant les événements de lancement et de diffusion, le processus d'assurance qualité relatif au rapport et la publication à proprement parler de ce dernier.

3.3.3 Le groupe de référence national

La création du groupe de référence national assurera l'appropriation et la qualité des résultats de l'examen; ce groupe se trouve au cœur de l'approche partenariale qui encourage la contribution d'une diversité de groupes d'intérêts. Il jouera donc un rôle décisif dans la façon dont sera abordée la mise en œuvre du processus d'examen de l'apprentissage tout au long de la vie. En ce qui concerne le fonctionnement du groupe de référence national, celui-ci est censé servir de plateforme consultative au sein de laquelle sont représentés les organismes et les institutions expertes qui œuvrent à l'échelle nationale en faveur de l'apprentissage tout au long de la vie, afin de contribuer à la mise en œuvre du processus d'examen.

- **Objectif:** renforcer l'appropriation du processus d'examen de l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que de ses résultats;
- **finalité et activités:** le groupe de référence national orientera l'équipe d'examen, affinera les domaines politiques à traiter, structurera la communication (en fournissant les canaux nécessaires à celle-ci), renforcera la participation des parties prenantes et formulera des observations au fond sur les conclusions et le rapport. Ses principales activités sont décrites dans la section ci-dessous;
- **composition du groupe de référence national:** ce groupe a vocation à assurer une approche partenariale et la prise en considération d'une grande diversité de points de vue institutionnels. Il devrait par conséquent être composé de hauts responsables du processus décisionnel et de la mise en œuvre des politiques, étroitement liés aux domaines politiques choisis pour l'examen. Le nombre de ses membres et sa composition seront adaptés aux besoins de chaque pays et seront convenus en amont, préalablement au lancement de l'examen. À titre indicatif, ce groupe devrait être composé de représentants des ministères compétents et des institutions expertes qui travaillent dans le domaine thématique sélectionné, ainsi que de représentants du secteur privé et de la société civile dès lors que cela s'avère nécessaire.

Les **principales activités** du groupe de référence national seront notamment les suivantes:

- veiller à ce que l'équipe d'examen ait accès à l'ensemble des sources d'information et des documents pertinents existants et puisse les consulter (phase de recherche documentaire);
- faciliter les contacts entre l'équipe d'examen et les parties prenantes, en aidant l'équipe d'examen à recenser les principales parties prenantes à inviter à un entretien au cours de la première mission de terrain et à élaborer le programme de la mission;

- participer à la réunion de lancement (séance d'information) avec l'équipe d'examen de l'ETF au début de la mission de terrain, en fournissant un retour d'information sur des aspects tels que les domaines thématiques sélectionnés et la structure convenue pour le rapport, entre autres;
- participer activement à la séance de compte rendu prévue à la fin de la mission, durant laquelle l'équipe d'examen de l'ETF présentera les principales conclusions de la recherche documentaire et de la phase de terrain;
- faire un retour d'information et formuler des observations écrites sur le premier projet de rapport, par l'intermédiaire du coordinateur national;
- participer activement à l'événement de diffusion pour la présentation du rapport final;
- apporter son aide à la mise au point d'un véritable plan d'action de suivi une fois l'examen achevé, le cas échéant.

S'il est proposé que ce groupe ne se réunisse qu'à ces occasions, il convient toutefois de noter que l'équipe responsable de l'examen rencontrerait les membres du groupe de référence individuellement à des fins d'échanges et d'entretiens au cours des phases de recherche de terrain. Des réunions en ligne pourraient être organisées en cas de besoin.

Le coordinateur national présidera le groupe et en facilitera les travaux.

3.4 Calendrier type de la mise en œuvre de l'analyse

Le tableau ci-dessous résume les principales étapes d'un examen national de l'apprentissage tout au long de la vie. Leur ordre peut varier en fonction des besoins, et le calendrier est proposé à titre indicatif, étant donné qu'il sera adapté à chaque situation nationale.

N°	Tâche	Délais
Phase préparatoire		Semaines 1 à 8
1	Expression d'intérêt par le pays (échange de courriers avec l'ETF). Accord avec le pays sur l'examen de l'apprentissage tout au long de la vie. Détermination des domaines thématiques clés devant faire l'objet de l'examen.	
2	Détermination et désignation du coordinateur national et du groupe de référence national. Constitution de l'équipe d'examen de l'ETF.	
3	Recensement et catégorisation des documents disponibles, familiarisation avec ceux-ci et compréhension du contexte national et des objectifs de l'analyse.	
4	Identification initiale des parties prenantes.	
5	Adaptation de l'outil d'analyse.	
6	Préparation du plan d'intervention, y compris le calendrier.	
7	Recensement des parties prenantes.	
Phase de recherche		Semaines 9 à 20
Phase de recherche documentaire		Semaines 9 à 12
1	Recensement des sources de l'examen (avec l'assistance du coordinateur national et du groupe de référence national).	
2	Collecte des données, des informations et des documents existants.	
3	Analyse approfondie des documents (par l'équipe d'examen de l'ETF).	
4	Relevé des éléments d'information lacunaires et des hypothèses à tester au cours de la phase de terrain.	
5	Note succincte sur les besoins supplémentaires pour la phase de terrain.	
6	Mise à jour de la cartographie des parties prenantes.	

Phase de terrain		Semaines 13 à 20
Préparation et organisation de la phase de terrain		
1	Identification de toutes les personnes clés interrogées (nom et coordonnées).	
2	Programmation des entretiens, des groupes de réflexion et des visites de terrain (sous la direction de l'expert national de l'ETF, avec le soutien du coordinateur national, du groupe de référence national et de l'agent de liaison national de l'ETF).	
3	Conception/révision des questionnaires d'entretiens.	
4	Préparation et organisation de la phase de terrain.	
Mise en œuvre et présentation des résultats de la phase de terrain		
1	Lancement de la mission de terrain (atelier avec l'équipe d'examen de l'ETF, le coordinateur national et le groupe de référence national).	
2	Entretiens sur le terrain, groupes de réflexion.	
3	Travail d'équipe en interne au cours de la mission en vue de l'élaboration des conclusions préliminaires.	
4	Notes et rapports internes de l'équipe pour la production des conclusions.	
5	Préparation de la présentation sur les conclusions et les questions clés en vue de l'élaboration du rapport.	
Phase de préparation du rapport		Semaines 21 à 28
1	Préparation du premier projet de rapport (équipe d'examen de l'ETF).	
2	Processus d'assurance qualité de l'ETF (examen par les pairs).	
3	Envoi du projet de rapport pour consultation (en ligne et par écrit) des parties prenantes (coordinateur national et groupe de référence national).	
4	Rédaction du rapport final (équipe d'examen de l'ETF).	
5	Envoi du rapport final au coordinateur national pour validation.	

4. Structure du rapport d'analyse des politiques

La structure du rapport d'examen des politiques d'apprentissage tout au long de la vie proposée ci-dessous l'est à titre indicatif: elle sera adaptée à la portée et aux objectifs de l'analyse dans chaque pays.

La longueur du rapport ne devrait pas dépasser 30 pages (environ 15 000 mots), à l'exclusion des annexes. Les informations supplémentaires concernant le contexte général de l'apprentissage tout au long de la vie, la description de la méthode utilisée et l'analyse des conclusions devraient être communiquées dans les annexes du rapport principal.

Les principales sections du rapport d'examen doivent être les suivantes:

- Résumé: un résumé concis, rigoureux et autonome. Il ne devrait pas dépasser cinq pages (9 000 caractères) et devrait être axé sur la principale finalité ou les questions clés de l'examen, décrire les points d'analyse essentiels et indiquer clairement les principales recommandations.
- Introduction: une brève description du processus d'examen et du contexte national pertinent dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie, qui fournit au lecteur des explications méthodologiques suffisantes pour apprécier la crédibilité des conclusions et en reconnaître les limites ou les faiblesses, le cas échéant.
- L'examen de manière générale: un chapitre résumant les résultats de niveau 1 (performances du système) et mettant ceux-ci en rapport avec les conclusions pertinentes pour chaque domaine politique. Ce chapitre doit présenter toutes les constatations et conclusions d'une

manière qui rende compte de leur importance et facilite la lecture. Chaque domaine politique est présenté selon la structure suivante:

- o description succincte des principaux problèmes;
 - o lacunes relevées dans les réponses politiques apportées;
 - o recommandations politiques.
- Conclusion: ce chapitre présente les conclusions de l'examen, y compris les éventuelles recommandations générales et politiques pour l'opérationnalisation et la cohérence systémique de la ou des politiques d'apprentissage tout au long de la vie dans le pays (le cas échéant).
 - Annexes du rapport. Il est prévu d'annexer aux rapports d'examen les éléments suivants:
 - o une liste de références et de lectures complémentaires;
 - o une liste des acronymes;
 - o d'autres éléments de nature technique (par exemple, des analyses statistiques, la table des matières et des figures, des bases de données), en fonction de leur pertinence;
 - o les considérations méthodologiques relatives à l'examen;
 - o d'autres informations plus détaillées jugées importantes, mais qu'il n'est pas possible d'intégrer dans le corps du rapport.